

RÉUNION DU 3 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 15 juin 2017, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND, FÉVRIER, PILLON ;
MM. BARILLEC, BIHEL, DOUBLET, HEUTTE, LHEUREUX, MÉRIOTTE.

I. CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE "THÉNOUVILLE" AU 1^{er} JANVIER 2018

Consultation sur le rattachement de la commune nouvelle à un EPCI à fiscalité propre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté des communes de Thénouville et Touville, de créer une commune nouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ces deux communes appartiennent à deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre distincts. En effet, la commune de Thénouville est membre de la communauté de communes Roumois-Seine et la commune de Touville est membre de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Les deux conseils municipaux ont exprimé, par délibérations votées à l'unanimité, leur souhait que la commune nouvelle soit rattachée à la communauté de communes Roumois-Seine.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article L.2113-5 du code général des collectivités territoriales, ce projet est soumis, pour avis, aux organes délibérants des communautés de communes concernées et des conseils municipaux des membres de ces EPCI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **donne un avis favorable** à la création de la nouvelle commune de Thénouville et à son rattachement à la communauté de communes de Roumois-Seine.